

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juin 2023

N° CM12062023-10
CC/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALD, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. AVOINE

Procuration à

Mme I. BROSSET

M A. GUILLOTEAU

"

Mme M. DEVANNE

Mme M. LERAY

"

M N. RIPALD

Mme S. BÉNÉTEAU

"

M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme MB VINCENT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADES

VU de Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 522-24, L 522-28 et L 522-29 relatifs aux avancements de grades dans la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT que pour pouvoir prendre en compte les avancements de grades possibles cette année, il conviendrait d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe actuellement détenu par l'agent ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et de supprimer le poste d'agent de maîtrise actuellement détenu par l'agent ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe actuellement détenu par les agents (un poste non pourvu à ce jour étant déjà dans le tableau) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;

DECIDE de supprimer :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise, à temps complet ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230612-CM12062023_10-DE



DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Marie-Bernadette VINCENT
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire